

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
67170



### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

**Membres présents** : Mr SCHISSELE Stéphan – Mr GILLIG Thomas – Mme HASE Brigitte – Mme MORIER Caroline – Mr ENDERLIN Lionel – Mr HERTZOG Frédéric – Mr. DEBEIRE François - Mme BRUCKER Catherine - Mr MAETZ Dominique – Mme DELAMARE Céline – Mr RITLENG Nicolas.

**Membres absents excusés** :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2021.
3. Compte de Gestion 2020.
4. Compte Administratif 2020.
5. Taux d'impositions 2021.
6. Fixation du loyer du logement communal.
7. Budget Primitif 2021.
8. Divers.

#### **1) Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal désigne par 11 voix Pour,  
Mme Lauriane MOSBACH, secrétaire de la présente séance.**

2) **Procès-verbal de la séance du 03 mars 2021.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 mars 2021.

Aucune observation n'étant formulée,  
**le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour,  
d'adopter le procès-verbal de la séance du 03 mars 2021.**

3) **Compte de Gestion 2020.**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le Compte de Gestion de l'exercice 2020 établi par le Trésorier Principal de BRUMATH.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2020 de la Commune de Donnenheim,

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
décide par 11 voix Pour,**

- d'adopter le Compte de Gestion 2020 ainsi présenté.

4) **Compte Administratif 2020.**

Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur GILLIG Thomas, Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Administratif 2020 arrêté comme suit :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	Dépenses :	104 796,73 €
	Recettes :	162 923,74 €
	<b>Excédent d'exercice</b>	<b>58 127,01 €</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Dépenses :	74 712,42 €
	Recettes :	54 583,17 €
	<b>Déficit d'exercice :</b>	<b>20 129,25 €</b>
<b>L'excédent global de l'exercice se monte à :</b>		<b>37 997,76 €</b>
<b>L'excédent de fonctionnement antérieur est de :</b>		<b>92 836,54 €</b>
<b>Le déficit d'investissement antérieur est de :</b>		<b>9 638,70 €</b>
Le résultat global à la clôture de l'exercice est de :		
- investissement : déficit de 29 767,95 €		
- fonctionnement : excédent de 150 963,55 €		
<b>soit : un excédent global de clôture est de :</b>		<b>121 195,60 €</b>

Monsieur GILLIG Thomas répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2020 muni du grand livre.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le Conseil Municipal, après délibération  
décide par 10 voix Pour,**

- d'adopter le Compte Administratif 2020 ainsi présenté,
- de reprendre la somme de 29 767,95 €uros au compte 001 (déficit d'investissement reporté) du BP 2021,
- d'affecter la somme de 121 195,60 €uros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du BP 2021.
- d'affecter la somme de 29 767,95 euros au compte 1068 (affectation du résultat) du BP 2021.

**5) Taux d'impositions 2021.**

Monsieur le Maire informe qu'en 2020, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas voter d'augmentation des taux.

Pour mémoire, les taux 2020 se sont élevés à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	5,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	28,01 %

Monsieur le Maire explique que suite à la réforme de la taxe d'habitation, les nouveaux taux de base sont:

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	28,01 %

Un débat s'engage au sein de l'assemblée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
approuve par 8 voix Pour et 3 voix Contre,**

**l'augmentation des taux d'impositions pour l'année 2021 comme suit :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	19,70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	28,01 %

6) **Fixation du loyer du logement communal.**

Monsieur le Maire informe que suite au départ de l'ancienne locataire, il y a lieu de fixer un nouveau loyer.

**Le Conseil Municipal, après délibération  
décide par 11 voix Pour,**

- de fixer le loyer de l'appartement communal sans les charges à 700,00 €.

7) **Budget Primitif 2021.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2021. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 ainsi élaboré.

<b><u>Section de fonctionnement</u> :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>242 595,60 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>242 595,60 €</b>
<b><u>Section d'investissement</u> :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>347 763,55 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>347 763,55 €</b>

Les subventions ont été proposées pour les associations suivantes :

SIVU Bilwisheim - Donnenheim: 5 000 €  
Association Sports et Loisirs : 0 €  
Chorale Ste Cécile : 400 €  
Conseil de fabrique : 1 000 €  
Sapeurs-pompiers section Bilwisheim : 150 €  
Tennis-Club Bilwisheim-Donnenheim : 400 €

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour,**

- d'adopter le Budget Primitif 2021 ainsi présenté.
- d'accepter la reconduction des subventions aux associations pour l'année 2021 selon l'annexe IV B1.7 du Budget Primitif 2021.

8) **Divers.**

• **Décoration de Pâques / Nettoyage de printemps :**

Monsieur le maire remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation active pour la mise en œuvre des décorations de Pâques ainsi que pour la participation au nettoyage de printemps.

• **Raccordement de la fosse EU de l'ancienne école :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le réseau EU de l'ancien bâtiment école à été raccordé au réseau communal. Ce raccordement est maintenant parfaitement conforme.

- **Travaux SIVU :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le SIVU BILWISHEIM DONNENHEIM se réunira le 19/04. Les points à l'ordre du jour concernent le remplacement de la haie longeant la limite de propriété RIFF ainsi que la réparation de la clôture entourant le city stade.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h17.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE	
Monsieur Thomas GILLIG	
Madame Brigitte HASE	
Madame Caroline MORIER	
Monsieur Lionel ENDERLIN	
Monsieur Frédéric HERTZOG	
Monsieur François DEBEIRE	
Madame Catherine BRUCKER	
Monsieur Dominique MAETZ	
Madame Céline DELAMARE	
Monsieur Nicolas RITLENG	

